

Mémoire présenté par



Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille

Projet de loi n° 12
**Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à
l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables
d'un service de garde éducatif en communauté**

*Dans le cadre des consultations particulières tenues par la
Commission des relations avec les citoyens
En présence de madame Katéri Champagne Jourdain
Ministre de la Famille*

Le 11 février 2026

Table des matières

AVANT-PROPOS	3
La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)	3
Les organismes communautaires Familles (OCF) partout au Québec	3
L'action communautaire autonome famille (ACAF)	3
INTRODUCTION	4
NOS CONSTATS	4
EN CONCLUSION	4

AVANT-PROPOS

La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)

Depuis 1961, la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) représente, soutient et vise à accroître le rayonnement et le développement professionnel de plus de 260 organismes membres, en plus de promouvoir leur savoir-faire unique en matière d'accompagnement des parents. Alimentée par l'expérience de ses membres et par leur rôle d'observateur privilégié des familles, la FQOCF agit nationalement en interpellant les décideurs publics et les médias sur des enjeux que vivent les familles.

La Fédération est une fière ambassadrice des familles. Forte de l'impact social de ses membres au quotidien et de leur modèle d'accompagnement des parents, elle est un leader rassembleur pour l'épanouissement de toutes les générations, dans une société plus juste et inclusive. La FQOCF est une actrice de transformation sociale et une organisation inspirante et innovante. Elle a su se positionner comme partenaire incontournable dans l'écosystème Famille par son habileté à développer et entretenir des relations partenariales stratégiques. Elle exerce ainsi un fort leadership pour défendre les intérêts de toutes les familles du Québec et contribuer à leur mieux-être.

Étant reconnue pour son leadership et son expertise au sein de l'écosystème Famille, la FQOCF est sollicitée par une grande diversité de partenaires partageant sa mission et son engagement auprès des familles. Elle crée des partenariats et des collaborations avec des centaines d'organisations afin de contribuer au mieux-être des familles sur des enjeux et des défis actuels et ce, à travers le Québec. À titre d'exemple, la Fédération collabore avec de nombreux partenaires du secteur de la recherche contribuant ainsi à l'avancement des savoirs concernant les familles et l'expérience parentale. De plus, La FQOCF est souvent invitée à présenter la spécificité et les particularités de l'action communautaire autonome Famille (ACAF) par plusieurs départements universitaires spécialisés dans les études familiales. Finalement, elle entretient des liens privilégiés avec plusieurs instances gouvernementales telles que l'Agence de santé publique du Canada, les ministères de la Famille, de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, ainsi que les secrétariats aux relations avec les Premières Nations et les Inuit et celui des relations avec les Québécois d'expression anglaise. Cette collaboration permet d'adapter des programmes et des projets pour mieux répondre aux besoins des familles.

Les organismes communautaires Familles (OCF) partout au Québec

Les organismes communautaires Familles (OCF), sont de véritables alliés, prêts à épauler les parents durant les grandes étapes de leur vie familiale, de la grossesse à l'âge adulte. Lieux d'accueil, d'écoute et d'échanges entre parents, les OCF sont des organismes de proximité offrant des services qui répondent aux besoins des familles de tous types. Ils s'adaptent aux besoins changeants de la parentalité, reconnaissant que toutes les familles peuvent traverser des zones de turbulence ou être confrontées à des situations particulières.

Présents dans toutes les régions du Québec sous diverses appellations, ces organismes de première ligne offrent aux parents un continuum de services et de ressources tels que des ateliers et des conférences, des activités de stimulation, d'éveil au monde de l'écrit et de préparation à l'entrée scolaire, des services de répit et de haltes-garderies, des cuisines collectives, et des cafés d'échanges entre parents. Les OCF ont un impact positif dans la vie des familles, et ce au quotidien. Ils favorisent leur épanouissement, ainsi que le plein développement des enfants et de leurs parents.

L'action communautaire autonome famille (ACAF)

Les OCF s'inscrivent dans le grand mouvement de l'action communautaire autonome québécois. À cet égard, ils ont été créés à l'initiative des gens de leur communauté, ils ont une mission qui favorise la transformation sociale, et ils font preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées. Le statut « autonome » fait référence au fait que chaque OCF est dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public. Dans une perspective de développement du pouvoir d'agir individuel et collectif, les OCF ont développé une approche globale basée sur trois fondements : milieu de vie, enrichissement de l'expérience parentale et éducation populaire. C'est une approche de proximité, préventive et universelle.

INTRODUCTION

Le 11 décembre dernier, la ministre de la Famille, Katéri Champagne Jourdain, déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 12 *Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté*.

La FQOCF souhaite remercier les membres de la commission des relations avec les citoyens pour son invitation à participer à ses consultations particulières sur le projet de loi 12. Nous la recevons, au nom de tous les organismes communautaires Famille, comme une marque de reconnaissance pour tout le travail accompli à titre de ressources complémentaires de première ligne. Nous demeurons convaincus que cette collaboration mutuelle mérite d'être renforcée pour le mieux-être des parents et des enfants du Québec. C'est toujours un honneur d'avoir l'occasion de partager notre point de vue avec le gouvernement et l'ensemble des élus de l'Assemblée nationale.

D'emblée, nous souhaitons signifier notre accord au principe du projet de loi.

NOS CONSTATS

Ce projet de loi vient légaliser les éléments inclus, depuis 4 ans, dans le *Projet pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise*. C'est, pour nous, simplement une suite logique à ce dernier.

Comme le démontre l'analyse d'impact réglementaire du projet pilote, les retombées de celui-ci ont été positives. Elles ont ainsi démontré la possibilité d'une meilleure conciliation famille-travail en offrant aux parents des services à proximité de leurs lieux de travail, réduisant ainsi les déplacements quotidiens. De plus, le projet a permis de mobiliser les acteurs locaux, dont les organismes communautaires.

L'ajout de ces services de garde a permis de mieux répondre aux besoins des parents en diversifiant l'offre disponible de places en services de garde. Il serait désolant que les plus de 2000 nouvelles places créées soient maintenant perdues. C'est pourquoi nous souhaitons que toutes les places créées lors du projet pilote puissent continuer d'exister dans le nouveau régime, une fois que la réglementation sera mise en vigueur.

Nous souhaitons rappeler aux membres de la Commission que ces services s'inscrivent en complémentarité avec ceux offerts par les organismes communautaires famille (OCF). Les activités de haltes-garderies communautaires visent à offrir aux parents un répit ponctuel, tout en leur permettant de bénéficier d'un service de garde temporaire durant leur participation aux activités qui leur sont destinées.

Ensemble, continuons notre collaboration dans l'accompagnement des parents et des enfants du Québec dans un souci de renforcer notre engagement collectif envers la petite enfance.

EN CONCLUSION

En somme, la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille demande au gouvernement de reconnaître et de mobiliser l'expertise des représentants des réseaux nationaux en les impliquant activement dans la rédaction des règlements découlant de ce projet de loi.